



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht FOA

Inspectorat scolaire
Schulinspektorat

Réf. : 124

Service de logopédie, psychologie et
psychomotricité de la Glâne-Veveyse
En Bouley 8
1680 Romont
administration@slpp-gv.ch

Demande d'intervention du service de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP)

Intervention(s) souhaitée(s) :

Psychologie <input type="checkbox"/>	Logopédie <input type="checkbox"/>	Psychomotricité <input type="checkbox"/>
--------------------------------------	------------------------------------	--

Elève (Nom(s) et prénom(s) selon papiers officiels (carte d'identité, passeport, ...))

Nom-s		Prénom-s	
Date naiss.		Sexe : G/F	
		Année programme	^H Année scolarité
Arrivée dans la classe		N. d'élèves en classe	
Nationalité		Langue maternelle	
Langue parlée à la maison		En Suisse depuis	

Coordonnées des représentants légaux (Nom(s) et prénom(s) selon papiers officiels (carte d'identité, passeport, ...))

Mère

Nom-s		Prénom-s	
Adresse		NP et domicile	
E-Mail		Tél. fixe/mobile	
Autorité parentale	<input type="checkbox"/> oui		<input type="checkbox"/> non

Père

Nom-s		Prénom-s	
Adresse		NP et domicile	
E-Mail		Tél. fixe/mobile	
Autorité parentale	<input type="checkbox"/> oui		<input type="checkbox"/> non

Autre représentant-e légal-e

Nom-s		Prénom-s	
Service /Adresse			
E-Mail		Tél. fixe/mobile	
Mandat			

Enseignant-e-s titulaire-s

	Titulaire 1	Titulaire 2
Nom/Prénom		
Tél. fixe/mobile		
E-Mail		

Etablissement

Ecole primaire ou cycle d'orientation	
Adresse	

Mesures de soutien antérieures

Service éducatif itinérant (SEI)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Période	
Mesure d'aide ordinaire de pédagogie spécialisée (MAO)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Période	
Mesure d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Période	
Psychologie	<input type="checkbox"/> SLPP	<input type="checkbox"/> privé	Période	
Logopédie	<input type="checkbox"/> SLPP	<input type="checkbox"/> privé	Période	
Psychomotricité	<input type="checkbox"/> SLPP	<input type="checkbox"/> privé	Période	
Autres				

Contact préalable avec le service

Qui a contacté	
Nom et prénom du/de la thérapeute contacté-e	
Date de l'entretien	
Remarques éventuelles	



Quel est le problème ? (description la plus complète possible de la problématique observée à l'école et à la maison)

Quelles mesures en lien avec la problématique ont été mises en place ?

Quelles sont les attentes en lien avec la prise en charge des SLPP ?

Quel est l'avis de l'enseignant-e par rapport à la demande (favorable, défavorable, réticent, ...)

Remarques éventuelles

Ce document a été rempli avec l'aide de l'enseignant-e : oui non

Date : **Si oui, signature de l'enseignant-e :** _____

Autorisation de communiquer

Par leur signature, le-s représentant-s légal-aux donne-nt leur accord afin que les données récoltées dans le cadre de l'examen sollicité ainsi que le traitement thérapeutique puissent être échangées avec d'autres professionnels-lles (enseignant, responsable d'établissement, autres spécialistes concernés), pour autant que celles-ci soient nécessaires ou utiles à l'accompagnement de l'enfant.

Date et signatures des représentants légaux. *Si les parents partagent l'autorité parentale, mais ne vivent pas ensemble, la signature des deux est nécessaire.*

Date : **Signatures :** _____

Décision et remarques de la direction des SLPP

Accord pour la gratuité : oui non

Remarques :

Date : **Signature :** _____



Information de la décision :

- Le/la responsable d'établissement/Directeur-trice de CO
- Les parents

Base légale

Art. 64, LS Accord des parents et gratuité

¹ Les examens individuels, les mesures de soutien et les traitements sont subordonnés à l'accord des parents.

² Le recours au service de logopédie, psychologie et psychomotricité est gratuit s'il est conforme aux prescriptions fixées par la Direction.

Art. 131, RLS Recours aux services (art. 64 LS)

¹ Pour avoir recours aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité, les parents, si possible en collaboration avec l'enseignant ou l'enseignante, adressent une demande à la direction desdits services. Le cas échéant, ils peuvent bénéficier des conseils des professionnel-le-s intervenant auprès de l'élève pour formuler leur demande.

² La direction des services de logopédie, psychologie et psychomotricité informe la direction d'établissement de sa décision.